

## Prenez l'initiative !

Si vous pensez qu'une rencontre locale, professionnelle ou associative peut être utile à l'avancement de notre Agenda 21, n'hésitez pas à l'organiser et prenez contact avec Alain Trédez pour assurer le relais avec la consultation officielle.

### Par exemple :

- Le 9 mai dernier, des jeunes de Saint-Léger et Croisilles se sont réunis pour discuter de leur vision des problèmes, et imaginer des actions possibles. Leurs propositions seront soumises aux ateliers concernés.
- Le samedi 27 mai, la communauté scolaire et les associations de Boiry-Becquerelle organisent une réunion de sensibilisation sur le thème de l'eau, de la nature et de l'éco-citoyenneté (9h30 à la salle polyvalente).

### Et dans votre commune ? Et dans votre cercle de relations ?

L'Agenda 21 de la CCSA est financé par le Conseil Régional dans le cadre du PRASA 21



### Renseignements :

Alain Trédez Mission Agenda 21  
CCSA 7 rue de Saint-Léger  
62128 Croisilles  
Tél : 03 21 22 87 56

Lettre éditée par la CCSA. ISSN en cours.

Responsable de la publication :  
Gérard Dué, Président de la CCSA.

Comité de rédaction :  
Gérard Dué, Michel Delmotte,  
Daniel Cadet, Pierre Roussez.

Conception : société "inédit conseil"  
(Jacques Parent et Alain Trédez).

Mise en page : Tout Compo.  
Impression : l'Artésienne.

Cette lettre est éditée sur papier recyclé avec des encres végétales



## Le calendrier et le sens de la consultation...

### Un Comité pour un territoire durable

C'est l'instance principale pour débattre de toutes les questions et rendre des avis sur les actions projetées. Ce Comité entend les rapports et propositions des ateliers de travail et remet son avis au bureau de la Communauté de Communes qui garde le pouvoir légal de décider de la forme finale de l'Agenda 21. Il est composé des conseillers municipaux et secré-

taires de mairie des 22 communes, ainsi que de personnalités locales dont la candidature est retenue par la Communauté. Le Comité de Territoire se réunira 4 fois d'ici fin avril 2007. Il sera officiellement installé le samedi 3 juin à l'occasion de la semaine du développement durable, en présence d'Alain Alpern, Vice-Président du Conseil Régional.

### Des ateliers du développement durable

C'est le Cœur du débat, des initiatives de la force de proposition du territoire. Tout le monde peut y venir, s'y exprimer et participer aux choix qui seront présentés au Comité de Territoire. C'est un lieu de démocratie directe, placé sous le double éclairage de l'intérêt général et des critères du développement durable. Ces ateliers se réuniront selon le rythme qu'ils se donneront eux-mêmes, au moins 3 fois jusqu'en décembre 2006.

**Atelier 1 : mardi 6 juin**  
vie économique, agriculture, artisanat, commerce, zone d'activité, services, équipements, emplois nouveaux.

**Atelier 2 : mercredi 7 juin**  
associations, culture, animation du débat, sensibilisation projet éducatif, valorisation du patrimoine, équipements, emplois nouveaux.

**Atelier 3 : mardi 14 juin**  
Environnement, santé, risques, air, eau, sol, biodiversité, boisement, érosion, cadre de vie, PLU.

**Atelier 4 : mercredi 14 juin**  
Solidarité, humanitaire, commerce équitable, éco-citoyenneté enfance, personnes âgées, actions sociales.

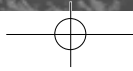
**Atelier 1 : mardi 20 juin**  
Energies, gaspillages, économies, habitat, transports, déchets, éoliennes, biomasse, solaire, bilan carbone, empreinte écologique.

Toutes les réunions se dérouleront à la Communauté des Communes 7, rue Saint-Léger à Croisilles, entre 18h30 et 20h30 (il est conseillé d'utiliser le parking devant l'église). Il n'est pas nécessaire de s'inscrire. Les réunions sont ouvertes à tous.



## Prenez donc la plume !

Si vous ne pouvez participer aux réunions, il vous est possible de témoigner de votre expérience et de vos aspirations par écrit, à envoyer ou déposer à la Communauté de Communes ou dans votre mairie. Ces contributions écrites seront utilisées pour compléter les données du questionnaire, et pour nourrir les débats en ateliers.



## La lettre d'informations concernant le développement durable sur le territoire...



N°02  
Mai  
2006

### Edito

Comment voulons nous construire notre projet de territoire ? De manière bureautique et opaque ou dans la transparence et la participation de tous ceux qui le souhaitent ?

Engager la Communauté de Communes dans le développement durable, c'est vouloir vivre dans un cadre de vie qui préserve les ressources de notre planète, respecter des critères rigoureux, créer de l'activité et de l'emploi sur une base solide.

C'est aussi faire œuvre de responsabilité collective et de pouvoir partagé au travers d'une concertation sérieuse et d'une mise au débat de toutes les propositions.

Avec ce choix, la Communauté de Communes du Sud-Arrageois innove et prend en main le destin de ses habitants et celui des générations futures.

Mes collègues et moi-même sommes déterminés à mettre en place, dès maintenant et dans la durée, des actions qui répondent à cet enjeu.

Pour cela, nous avons décidé de jouer la carte de la transparence et de la démocratie participative, en vous écoutant, en vous associant, en tenant compte de vos avis... C'est le principal message de ce deuxième numéro dans lequel sont indiqués le calendrier de nos rencontres et le sens de cette consultation.

Nous comptons sur l'adhésion de tous et la participation de chacun pour réussir ensemble à créer un territoire durable et solidaire.

Gérard Dué  
Président de la Communauté de  
Communes du Sud-Arrageois (CCSA)

## L'ouverture du débat public sur l'agenda 21 ...

Le développement durable voulu par la Communauté des Communes, ce n'est pas seulement l'alternative écologique aux pratiques du passé, c'est aussi ce que les textes officiels appellent "la nouvelle gouvernance", c'est-à-dire une place importante faite à la concertation avec les populations concernées.

L'Agenda 21 se doit d'organiser le débat public, de recueillir toutes les idées et projets pour les mettre en discussion ouverte, en rechercher la cohérence avec le projet global. Chacun doit pouvoir s'exprimer et jouer son rôle de citoyen actif, constructif. C'est dans ce but que le Bureau Communautaire et le Comité de Pilotage de l'Agenda 21, sous la présidence de Gérard Dué, ont décidé de créer un Comité de Territoire et 5 ateliers du développement durable (voir page 4).

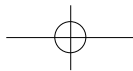
Ces structures seront installées à l'occasion de la semaine du développement durable, et se réuniront plusieurs fois jusqu'en mars 2007, date à laquelle seront présentés pour validation le projet de territoire et le tableau d'opérations qu'elles auront contribué à édifier. Chaque habitant du Sud-Arrageois aura voix au chapitre et exercera un réel pouvoir sur son avenir, avec le soutien volontaire des pouvoirs publics engagés dans l'Agenda 21 (Région, Etat, Agences, Communes...). La première étape de cette prise en main des affaires publiques est votre réponse individuelle (et anonyme si vous le souhaitez) au questionnaire de travail ci-joint. Ne manquez pas de participer à cette consultation importante.



\* Les photos en gris représentent du développement non durable







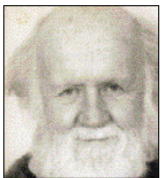
*“Nous n’héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l’empruntons à nos enfants”*

(Antoine de Saint-Exupéry)

Le développement durable, c’est répondre aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures à répondre aux leurs.

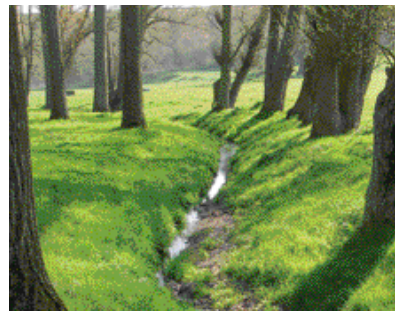
*“Notre planète va mal. Notre avenir est entre nos mains. Il faut réagir, et vite, avant qu’il ne soit trop tard”*

Hubert REEVES,  
Astrophysicien,  
Président de la ligue de protection de la faune sauvage,  
Auteur de “Mal de Terre”.



# La Sensée maintenant, le Coje

Le corridor biologique de la Sensée est l’une des 5 opérations pilotes décidées en janvier par le Comité de Pilotage de l’Agenda 21. Elle a des implications dans plusieurs domaines : ressource en eau, sécurité contre l’inondation, lutte contre les coulées de boue et l’érosion des sols cultivés, extension des boisements et de la biodiversité, maîtrise du développement grâce aux plans locaux d’Urbanisme (PLU), paysages et attractivité du territoire. Nous avons un impératif de cohérence avec les objectifs du Schéma d’Aménagement et de Gestion des eaux (SAGE de la Sensée), avec la trame verte et bleue de l’Arageois et avec les objectifs du Pays d’Artois. Cet axe de développement amènera quelques emplois nouveaux et permettra de réaliser d’importantes économies sur les dépenses de réparation des dégâts actuellement à la charge des particuliers et des finances publiques. L’opération se décompose elle-même en 3 actions à mener sur 3 secteurs distincts du cours de la Sensée (voir schéma ci dessous) :



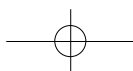
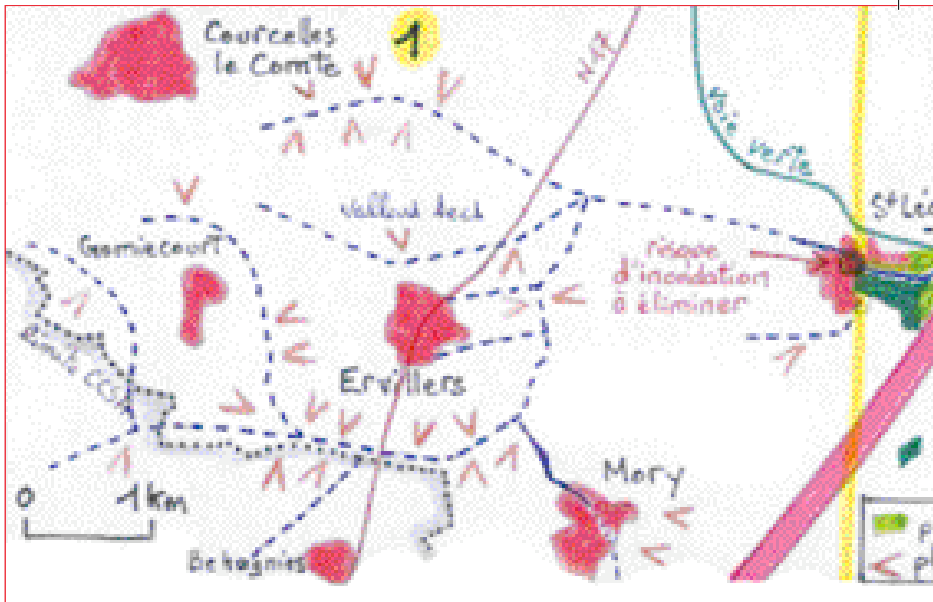
toute l’eau collectée sur ce bassin aboutit au goulot d’étranglement géographique de Saint-Léger, qu’il faut maintenant protéger sérieusement contre le risque d’inondation. Un plan comportant des fossés de rétention, des zones de rétention de crue et d’importantes plantations de haies est actuellement en négociation avec les pouvoirs publics potentiellement financeurs pour soutenir la volonté de la CCSA.

## 1 La Sensée Amont

Elle est constituée de vallons secs sur une superficie de 60 km<sup>2</sup> dont la moitié sur le territoire de la CCSA. Les phénomènes d’érosion y sont fréquents et en cas d’orage,

## 2 La Sensée urbaine à Croisilles St Léger

Le cours d’eau est transformé en coulée verte quand il traverse ces communes. Une action de création de zone naturelle impliquant la plantation de 3000 arbres est en cours à Croisilles, et plusieurs autres, inscrites au PLU vont suivre.



# Le Cojeul dans un an !

## 3 Le lit mineur à Fontaine-les-Croisilles et Cherisy

Le projet est ici de créer une continuité végétale et naturelle sur tout le cours de la Sensée :

- en préservant les prairies et zones boisées existantes,
- en assurant la création de bandes enherbées sur toutes les berges touchées par les cultures,
- en étant vigilant sur le sens des labours et sillons de culture et sur l'assainissement.

Un inventaire des espaces concernés de la faune et de la flore est en cours.

Dans les 3 secteurs, des discussions sur les pratiques agricoles vont s'ouvrir, en particulier au sujet du couvert hivernal, des intrants et des bilans humiques.

Le thème de l'eau étant prioritaire sur le territoire du Sud-Arrageois, la méthode de travail définie pour la Sensée sera ensuite appliquée au bassin versant du Cojeul, dès que l'Agenda 21 sera adopté.

**Priorité est actuellement donnée à la Sensée, mais le Cojeul ne sera pas oublié !**



## Où en sont nos opérations pilotes ?

**1** Le corridor biologique de la Sensée est présenté ci-contre.



**2** Le co-voiturage piétole. Nous sommes à la recherche d'expériences réussies pour relancer l'offre. Nous comptons sur vos réponses aux questionnaires.

**3** Le diagnostic énergétique des mairies se prépare par des conversations avec l'ADEME, et un dossier déposé avant l'été.

**4** Le dossier de la récupération des eaux de pluie avance bien. Nous disposons de tous les éléments techniques et financiers. La négociation est bien engagée pour obtenir l'appui de l'Agence de l'eau. Un appel aux candidats sera lancé avant la fin de l'année. Vous pouvez déjà vous faire connaître.

**5** Le projet éducatif "A l'école de la nature" a reçu le soutien de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale. Les discussions avec les enseignants s'engagent dans l'objectif d'une concrétisation durant l'année 2006-2007. Ces opérations feront l'objet d'informations dans les ateliers.

